**Nouvelle vague de spots radio : Alors que le prix du pétrole atteint des niveaux historiques, l'ADEME met l'accent sur le crédit d'impôt et la conduite automobile**

**30/08/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**« Economies d’énergie. Faisons vite, ça chauffe ! »  
Nouvelle vague de spots radio :  
Alors que le prix du pétrole atteint des niveaux historiques, l’ADEME met l’accent sur le crédit d’impôt et la conduite automobile**

Dans un contexte de flambée du pétrole où la sensibilisation aux économies d’énergie est plus que jamais nécessaire, l’ADEME (l’Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie) poursuit activement sa campagne de mobilisation nationale « Economies d’énergie. Faisons vite, ça chauffe ! » à travers une nouvelle vague de spots radio dédiée au crédit d’impôt et à la conduite automobile.

**Une nouvelle vague de spots radio en phase avec l’actualité**  
Inscrite dans le cadre du Plan climat et lancée en mai 2004 pour 3 ans, la campagne de mobilisation nationale de l’ADEME sur les économies d’énergie et le changement climatique « Economies d’Energie. Faisons vite, ça chauffe ! » entre dans une nouvelle phase de sensibilisation. Une nouvelle vague de spots radio sera diffusée en France métropolitaine et dans les DOM du 5 au 29 septembre. A travers une série de 5 spots, les auditeurs de France Inter, Europe 1, RMC, RTL et Nostalgie pourront (re)découvrir deux manières concrètes de passer de la parole aux actes : le crédit d’impôt (mesures fiscales en faveur des énergies renouvelables et des économies d’énergie) et les bons conseils pour une conduite automobile économe en énergie.

**L’ADEME plus que jamais mobilisée en faveur des économies d’énergie**

En cette rentrée marquée par un prix du baril de pétrole qui ne cesse de grimper, l’ADEME a choisi de mettre en lumière deux thèmes favorables au changement des comportements et aux économies d’énergie.  
- Le crédit d’impôt, mesure du Plan climat inscrite dans la loi de Finances 2005, est accordé à ceux qui, dans leur habitation principale, investissent dans des matériaux et/ou équipements performants en matière énergétique (taux de 15 % pour les chaudières à basse température, de 25 % pour les matériaux d’isolation thermique, les appareils de régulation de chauffage et les chaudières à condensation et de 40 % pour les équipements utilisant les énergies renouvelables : chauffe-eau solaire, chauffage au bois…). Cette mesure a déjà généré des résultats très positifs : la vente des chauffe-eau solaires a par exemple augmenté de 75% depuis sa mise en place.  
- La bonne conduite automobile et l’ensemble des « gestes » à mettre en pratique pour ,réduire sa consommation d’énergie : avec les 10 conseils de l’ADEME pour une bonne conduite automobile1, chaque automobiliste peut économiser en moyenne l’équivalent de cinq pleins par an, soit près de 200 euros. En ville notamment, une conduite souple permet de diminuer sa consommation de carburant de 40%. Réduire sa vitesse sur autoroute et bien entretenir son véhicule sont d’autres manières possibles d’éviter le gaspillage en voiture. Rouler à 120 km/h au lieu de 130 sur autoroute permet d’économiser 14% de carburant. A noter également qu’en octobre, l’ADEME s’adressera plus particulièrement aux élus à travers une campagne dans la presse spécialisée en faveur du chauffe-eau solaire collectif.

**La campagne "Economies d’énergie. Faisons-vite, ça chauffe ! " en bref**  
Lancée en mai 2004 par l'ADEME, la campagne "Economies d’énergie. Faisons vite, ça chauffe !" vise à informer les citoyens du lien existant entre les changements climatiques et les consommations d'énergie et à les convaincre qu'ils peuvent agir efficacement, individuellement et collectivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour être efficace et changer véritablement les comportements, cette initiative s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle, jusqu'en 2006. Elle s'appuie sur deux volets essentiels : une campagne de communication média (télévision, radio, Internet) et des actions de partenariat (plus de 1500 actions ont été recensées en 2004). Vous trouverez toutes les informations de la campagne sur le site  
[www.ademe.fr/faisonsvite](http://www.ademe.fr/faisonsvite)  
  
  
  
  
**L’ADEME en bref** :  
  
L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), établissement public, participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aides à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189187024.gif | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=5D373270F9EC2873744652EE67F1831D1118992424820.jpg](http://www.planete-nature.org/) | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189194333.jpg](http://www.ademe.fr/htdocs/actualite/campagne_energie04/grand_public/presentation.htm) |

**Contact**

* Relations Presse TBWA/CORPORATE

[Hélène Saint-Raymond](mailto:helene.saint-raymond@tbwa-corporate.com)    
Tél. 01 49 09 85 77 ou fax 01 49 09 27 09